



Amende stationnement en Suisse.

Par **kurse**, le **08/12/2012** à **22:26**

Bonsoir à tous et merci de votre attention. Nous sommes parti hier en Suisse, à Berne précisément, pour un concert. Le soir on a garé notre voiture aux cotés de tant d'autres à une place où il n'était pas marqué d'interdit de stationner (on a longuement cherché avant de stationner). Manque de bol, c'est exactement le lieu où se tient un marché Samedi matin, chose qu'on ne pouvait savoir. Notre voiture a été déplacée vers un parking proche (à environ 400 mètres), à noter qu'il y avait toujours une des voitures de la veille stationnée dans la rue sans pv ni rien. Nous ? On a eu droit à un pv, stationnement 120 CHF, mais surtout déplacement de la voiture à 381,10 CHF, somme que nous trouvons exagérée. Nous étions en plus obligé de payer cash sur place sinon pas de voiture. Je voudrais savoir si cette somme est justifiée ou pas, je ne dis pas que l'on n'est pas fautif, même si on ne pouvait prévoir pour le marché, mais de la à devoir payer une amende de 509,10 CHF pour un stationnement, je trouve cela un peu trop, surtout pour une bande d'étudiants (à noter que quand on l' a mentionné à la police, on a eu droit à un " on s'en fout demandez à vos parents " ...)

Par **amajuris**, le **09/12/2012** à **00:10**

bsr, rn il est impossible de vous répondre si la somme est exagéré ou pas, chaque canton a sa propre politique que vous devez connaître puisque vous résidez à proximité.rncdt

Par **kurse**, le **09/12/2012** à **00:14**

Nous ne résidons pas à proximité, c'est la deuxième fois seulement qu'on vient en Suisse, la

première à Berne, nous venons de France, je me rends compte que je n'ai pas précisé cela désolé.

Par **Tisuisse**, le **09/12/2012** à **06:52**

Bonjour kurse,rnrnCe sont les communes qui décident du montant des amendes pour stationnement, tout en restant dans le cadre des directives cantonales lesquelles doivent aussi respecter les directives confédérales. Quand au déplacement de la voiture vers un parking, il est fait pas une société privée qui a ses propres tarifs. Je suppose que le tarif appliqué est celui de nuit et du week'end. Alors ne vous étonnez pas du montant. 380 francs suisses correspondant à, environ, 300 €, amende + déplacement + gardiennage, ce n'est, somme toute, pas si élevé que ça par rapport aux tarifs français.